

ANTUGNAC

*Le Conseil Municipal vous présente son
Bulletin Municipal trimestriel*

Été 2016

Vous trouverez ci-après la liste des événements qui se sont produits au sein de notre village au cours de ce bel été 2016.



Conseil Municipal du 21 septembre 2016

POINTS DIVERS

* Le 20 juillet a eu lieu un concert à l'église avec le groupe NASSAJ. Cet événement a connu un grand succès avec une salle comble !

* Des manifestations ont été organisées durant l'été par l'Association Pierres et Gens de Croux avec des soirées d'observation et une conférence.

* Pour information, une étude de sol va être faite au foyer municipal suite à une expertise afin de déterminer les éventuels travaux. L'expertise nous a confirmé que le foyer peut tout de même être utilisé sans risque.

* Une messe a été célébrée en la Chapelle de Croux le 14 août dernier.

* Les journées du patrimoine ont eu lieu sur notre commune le week-end du 17 et 18 septembre. Il a été possible de visiter l'église du village, la Chapelle de Croux et les vestiges historiques et archéologiques, en cours de restauration, sur le hameau de Croux.

* La mairie a obtenu les subventions d'investissement pour la réfection de la voirie pour le chemin de Mournac. Les travaux commenceront d'ici la fin de l'année. De plus, a également été acceptée la subvention pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

* La Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM) nous a informés d'un arrêté préfectoral en date du 13 septembre, pour une durée de 4 mois. Celui-ci concerne la mise en place de restriction d'eau. Les mesures d'alerte sont les suivantes :

Usages de l'eau domestique

- l'arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés, jardins d'agrément est interdit de 8h à 20h (les jardins potagers ne sont pas concernés).

- le lavage des voitures est interdit hors des installations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (sanitaires, alimentaires ou techniques) et pour les organismes liés à la sécurité publique.

- le remplissage des piscines est interdit ; toutefois la remise à niveau

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour décision modificative du Budget eau et assainissement
- Délibération pour reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (sécheresse et réhydratation des sols)
- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour approbation d'un devis pour mise en ligne du site internet
- Affaires communales / questions diverses

* **Délibérations :**

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire (DE_2016_41) Hypothèse 1 adoptée à 7 voix pour (1 voix pour hypothèse 2). L'ARS demande au Conseil Municipal un avis sur la délimitation des territoires de démocratie sanitaire dans le cadre de la stratégie nationale de santé définie par Mme la ministre des Affaires Sociales et de la santé.

* **Affaires communales / questions diverses :**

Foyer municipal : La structure du foyer municipal n'est pas stable. Un expert est venu et a donné son feu vert pour son utilisation. Toutefois des réparations sont nécessaires, estimées aux alentours de 100 000.00 €. La commune va demander l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse et réhydratation des sols (voir délibération ci-dessus). Si cet état est reconnu, nous serons indemnisés par l'assurance.

Maison Lucette FERRIE : Le Conseil Municipal étudie la possibilité d'acquérir une habitation en vue de la proposer à la location. Les élus sont allés visiter l'ancienne maison de Lucette FERRIE. Des travaux sont nécessaires et la municipalité est en attente de devis avant de pousser plus loin la réflexion.

Colis de Noël : Comme chaque année la municipalité offrira à nos seniors un colis de fin d'année. Mme DUCHATEL et Mme GAMBUS sont chargées de ce dossier.

Circuit touristique : La commune d'Antugnac apparaît sur les dépliants distribués sur le canton de Limoux.

Schéma directeur AEP : La prochaine étape consistera à remplacer les compteurs des réservoirs puis les vannes. Des essais nocturnes seront ensuite réalisés afin de repérer les éventuelles pertes qu'il y aurait sur le réseau.

Parking de la Garenne : Les bordures vont être posées très prochainement.

Conseil Municipal du 11 août 2016

Après lecture de l'ordre du jour par Mme le Maire :

L'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Délibération pour libéralités reçues
- Délibération pour décision modificative du Budget M14
- Délibération pour extension du périmètre du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude
- Délibération pour approbation du projet de statut de la nouvelle intercommunalité
- Affaires communales / questions diverses

* **Délibérations :**

- Délibération pour libéralités reçues : adoptée à l'unanimité
- Délibération pour décision modificative du Budget M14 : adoptée à l'unanimité
- Délibération pour extension du périmètre du SMAH de la Haute Vallée de l'Aude : adoptée à l'unanimité
- Délibération pour approbation du projet de statut de la nouvelle intercommunalité : 5 voix pour et 1 voix contre
- Désignation d'un délégué pour siéger à la Communauté de Communes du Pays de Couiza en remplacement de M. Pierre SALVA : 6 voix pour M. CARDONA Hubert

* **Affaires communales / questions diverses :**

- Le Foyer Communal présente des problèmes de structure (le bâtiment n'est pas stable). Une expertise a été commandée pour le 9 septembre. En attendant les résultats de cette expertise, le Foyer ne sera plus ouvert à la location.
- Le SIVU forestier de la Haute Vallée de l'Aude a été dissous par arrêté préfectoral du 4 juillet 2016. Une partie de l'excédent sera reversé à la commune (1 258.04 €).

des piscines existantes est autorisée entre 20h et 8h.

- le lavage à l'eau de la voirie est interdit, sauf impératifs sanitaires et à l'exception des lavages effectués par des balayeuses laveuses automatiques.
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux est interdit.
- les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être arrêtées.

Usages industriels

- les activités industrielles et commerciales devront limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau. Le registre de prélèvement réglementaire devra être rempli hebdomadairement.
- les ICPE devront respecter les dispositifs s'appliquant en cas de sécheresse contenus dans leurs arrêtés d'autorisation.

* La municipalité souhaite mettre en place des plateaux repas. Si cela vous intéresse, merci de compléter le questionnaire ci-joint et de le retourner à la mairie avant le 30 octobre 2016. Nous prendrons directement contact avec les personnes intéressées pour cette mise en place.

* La division parcellaire du terrain municipal pour la construction de la crèche a été validée. Le dossier de permis de construire a été déposé courant septembre auprès des services compétents.

* Un projet d'Espace Numérique de Travail pour l'école est mis en place. Il s'agit d'un ensemble de services numériques sous forme de portail web unique et sécurisé. L'E.N.T. Offre des services de vie scolaire, de communication et pédagogiques.

* La saison des intempéries, type Cévenols, arrive. Il s'agit d'un phénomène violent, de graves inondations, qui se produisent presque chaque année au pied des Cévennes, à l'automne et parfois au printemps. Les cartes de vigilance météorologique paraissent 2 fois par jour à 6h et à 16h sur le site internet de Météo-France : www.meteo.fr.

* La Fondation du Patrimoine fête ses « 20 ans » en 2016. Vous pouvez découvrir les propriétés restaurées avec l'aide de cette fondation sur divers circuits dans l'Aude : Tourreilles, Antugnac (Hameau de Croux), Puivert, Rivel, Chalabre, Courauly, Limoux.

A SAVOIR

* L'achat groupé de bois ne sera pas fait cette année. En effet, les livreurs ne proposent pas de tarifs avantageux pour la population...

* Les pompiers n'étant plus habilités à enlever les nids de frelons, nous vous communiquons les coordonnées de personnes s'en occupant :

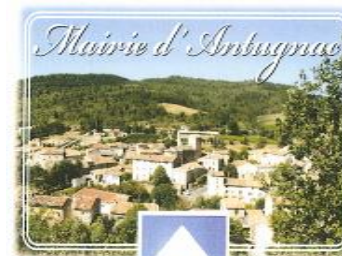
- ADN – AUDE DESTRUCTION NUISIBLE (à ESCALES)
06 30 83 21 80
- AUDE NUISIBLES (à LÉZIGNAN) 06 34 46 94 10

* Dans le cadre de son contrat et de sa formation, Gaëtan Ponthieux a obtenu avec succès le CACES lui permettant de conduire le tractopelle. Il va également faire une formation BAFA pour encadrer les enfants.

* Il est interdit de faire des feux d'éco buages jusqu'au 2 novembre sous peine d'amende.

Les horaires d'ouverture
du secrétariat de la mairie sont :

les mardis, mercredis et vendredis
de 17h30 à 19h30



6, rue de la Mairie - 11190 ANTUGNAC
Tél. 04 68 74 04 09 - Fax 04 68 74 04 09
e-mail : mairiedantugnac@wanadoo.fr

SYNTHESE

DES CONSEILS

MUNICIPAUX